

l'étranger et de la transplantation de l'industrie de Lyon. Les jésuites transportèrent de notre ville à Suze une colonie de manufacturiers qui, ayant sous la main les soies du Piémont, nuisirent beaucoup à la fabrique lyonnaise. Dans les années suivantes, le défaut de subsistances occasionna des révoltes et de nombreuses émigrations d'ouvriers qui établirent à Harlem des manufactures d'étoffes. La Haye, qui tirait annuellement de Lyon pour plusieurs millions, n'y envoya plus de commissions.

Ce qui fit beaucoup de mal, ce fut la versatilité des règlements, n'ayant aucun plan fixe et déterminé. C'est à cause de cela que M. de Gournay écrivait, en 1752, que les manufactures de Lyon prospéraient avant 1625, et qu'il semblait qu'on s'était appliqué depuis à prendre des précautions pour empêcher le commerce des étoffes de s'étendre. La fabrique de Lyon éprouva, en 1750-51, une cessation de travail générale. Les efforts de plusieurs riches négociants, pour le soutien de leurs ouvriers, ne remédièrent qu'à une partie du mal. Une somme de 75,000 livres, que la communauté des maîtres fabricants emprunta, fut insuffisante pour venir au secours de la misère.

En 1751, cette même communauté émit une déclaration contre l'envoi des échantillons à l'étranger qui, par ce moyen, profitait de nos dessins en les faisant exécuter avant que les étoffes fussent sorties de France. Le 31 janvier 1755, M. de Trudaine, intendant du commerce, écrivit au prévôt des marchands, pour lui apprendre que le nommé Boucharlat, Lyonnais expatrié et directeur de la fabrique que le roi des Deux-Siciles avait établie à Naples, entretenait des correspondances à Lyon au moyen desquelles il recevait des étoffes nouvelles aussitôt qu'elles sortaient de dessus le métier.

La troisième partie du volume de l'abbé Bertholon, la plus considérable, est plutôt un cours d'économie politique, dont le but est de préconiser d'une manière générale la suppression des impôts sur les matières commerciales. On s'y occupe aussi de la moralité des commerçants, et, à l'occasion des faillites, l'auteur s'écrie : « Oserons-nous dire une vérité fâcheuse ? C'est que le « luxe extraordinaire qui règne depuis quelques années parmi